Fonds Solidarité Sida Afrique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Membres Fonds Solidarité Sida Afrique 16bis, avenue Parmentier 75011 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fonds Solidarité Sida Afrique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2018

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Francis Chartier

ASSOCIATION FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE

<u>Sommaire</u>

Bilan association -	2
ACTIF	2
ACTIF	2
Immobilisations incorporelles	2
Immobilisations corporelles	2
Immobilisations financières	2
Stocks en cours	2
PASSIF	3
PASSIF	3
Fonds associatifs et réserves	3
Dettes	3
Engagements reçus	3
Engagements donnés	3
Compte de résultat association -	4
Produits d'exploitation	4
Autres produits d'exploitation	4
Produits financiers	4
Produits exceptionnels	4
Charges d'exploitation	4
Charges financières	5
Charges exceptionnelles	5
Evaluation des contributions volontaires en nature	5
Annexe aux comptes annuels -	6
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
NOTES SUIT LE BIL AN PASSIE / AUTRES INFORMATIONS	R

FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE

Bilan association - ACTIF

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	résenté en euro
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets, droits similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	0	0	0	0	
Stocks en cours Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances Créances usagers et comptes rattachés	10 000		10 000	0	10 00
Autres créances . Fournisseurs débiteurs . Personnel . Organismes sociaux					
. État, impôts sur les bénéfices . État, taxes sur le chiffre d'affaires	4		4	0	
. Autres (produits à recevoir, débiteurs divers)	396 520		396 520	305 955	90 50
Valeurs mobilières de placement	0			0	
Disponibilités	773 715		773 715	415 470	358 24
Charges constatées d'avance	4 420 555		4 400 505	704 405	450.0
TOTAL (II)	1 180 239	0	1 180 239	721 425	458 8
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIE	4 490 220	0	1 180 239	721 424	

TOTAL ACTIF

1 180 239

1 180 239

721 424

FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE

Bilan association - PASSIF

Dijan association - i Addii		Pi	résenté en euro
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Fortes associatifs sans droit de réprise . Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	18 867	105 053	-86 18
. Résultat de l'exercice	-13 339	-86 186	72 84
Autres fonds associatifs		1	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations		1	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		1	
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat) TOTAL (I)	5 528	18 867	-13 33
TOTAL (I)			10 0
Provisions pour risques et charges TOTAL (II)	0	0	
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	142 166	112 520	29 64
TOTAL (III)	142 166	112 520	29 64
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		97.49.00.00	
Fournisseurs et comptes rattachés	106 866	49 804	57 0
Dettes fiscales et sociales			
Autres	675 679	540 233	135 4
Produits constatés d'avance TOTAL (IV	250 000 1 032 544	590 037	250 0 442 5
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 180 239	721 424	458 8
Engagements reçus	T		
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents	1		N.
. autorisés par l'organisme de tutelle			V.
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			
	1		

Compte de résultat association

Compte de					P	résenté en euros
8			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Fran	nce	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.	0	0	0	0	0	
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			532 000	297 000	235 000	79,19
Dons			278 539	291 661	-13 122	-4,59
Cotisations			2	3	-1	-33,39
Legs et donations				İ		
Produits liés à des financements réglementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices			112 520	78 375	34 145	
antérieurs						
Reprises sur provisions et transfert de charges						
Autres produits	rodulto d	Povoloitation	923 061	667 039	256 022	38,49
Sous total des autres produits d'exploitation Total des produits d'exploitation (I)		the state of the s	667 039	256 022	38,49	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au CR (II)	idito d C	kpioitation (i)	320 001	007 000	200 022	
Produits financiers						
De participations				1		
De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			-			
Différences positives de change			2	o	2	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4	74	-70	-94,2
	roduits f	inanciers (III)	6	Appropriate and resident and resident	-68	-91,5
Produits exceptionnels		•				
Sur opérations de gestion					8	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produi	its exce	ptionnels (IV)	0	0	0	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			923 067	667 113	255 954	38,4
SOLDE DEBITEUR = INSUFFISANCE			13 339	86 186	-72 847	-84,5
TOTAL GENERAL			936 406	753 299	183 107	24,3
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières				0		
Acriato de marchandios et de manores promisros						
Variation de stock marchandises et matières premières		Autres achats non stockés			148	
Variation de stock marchandises et matières premières			148	0		
Variation de stock marchandises et matières premières			5 536	9 973	-4 437	
Variation de stock marchandises et matières premières Autres achats non stockés			2500	9 973		
Variation de stock marchandises et matières premières Autres achats non stockés Services extérieurs			5 536	9 973	-4 437	
Variation de stock marchandises et matières premières Autres achats non stockés Services extérieurs Autres services extérieurs			5 536	9 973	-4 437	-44,49 34,83

Compte de résultat association (suite)

ésen		

	.,			resente en euros
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	142 166	112 520	29 646	26,35%
Autres charges (y compris subventions accordées par l'association)	689 761	555 865	133 896	24,09%
Total des charges d'exploitation (I)	936 406	751 633	184 773	24,58%
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	0	0		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	0	0		
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	0	1 666		0,00%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	0	1 666		1 666
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	936 406	753 299	183 107	24%
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	0	0	0	
TOTAL GENERAL	936 406	753 299	183 107	-6%
				·
Evaluation des contributions volontaires en nature	7			
Produits Produits	0	0	0	
. Bénévolat	1	ا ۱	U	
. Prestations en nature				
. Dons en nature	0	0	0	
Charges				
. Secours en nature			i.	
. Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0		
. Personnel bénévole	0	0	0	
Tota	0	0	0	

Compte de résultat association (suite)

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Bilan à cette date, avant répartition, fait état d'un total de 1 180 239€ dont une perte de 13 339€ au titre du résultat de l'exercice 2017. Cette perte s'explique par des recettes perçues en fin d'année 2016 et qui ont servi au financement des missions sociales en 2017.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes annuels de l'exercice 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable n°99-01 et n°2008-12.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les mouvements relatifs aux fonds dédiés sont présentés dans les comptes d'exploitation de l'association.

Convention de gestion

L'association Solidarité Sida est liée à l'association Fonds Solidarité Sida Afrique par une convention de gestion aux termes desquels, cette dernière donne pouvoir à l'association Solidarité Sida d'engager, en son nom, toutes les dépenses nécessaires à la bonne gestion de la redistribution des fonds.

Placements financiers

Au 31 décembre 2017, le Fonds Solidarité Sida Afrique ne possède pas de placement financier.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

État des créances :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	10 000	10 000	
Subventions à recevoir	336 500	336 500	
TOTAL	346 500	346 500	0

Produits à recevoir par postes du bilan :

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	60 020
TOTAL	60 020

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds dédiés :

Depuis le 1er janvier 2011, le fonds Solidarité Sida Afrique est engagé, avec le soutien de la Mairie de Paris, sur un projet de renforcement de capacités auprès de plusieurs associations africaines.

La part de la subvention Mairie de Paris versée en 2017 et affectée à ce projet et non consommée sur l'exercice 2017, a été placée en fonds dédiés au 31 décembre 2017 pour un montant de 142 166€

La part qui avait été placée en fonds dédiés en 2016 a été consommée sur l'exercice et a fait l'objet d'une reprise de fonds dédiés pour un montant de 112 520€.

État des fonds dédiés	À l'ouverture Augmentation		Diminution	À la clôture
Fonds dédiés	112 520	142 166	112 520	142 166

État des dettes :

Etat des échéances des dettes		Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit					
Fournisseurs et comptes rattachés		106 866	106 866		
Dettes fiscales & sociales					
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes : soutiens associatifs		675 679	675 679		
Produits constatés d'avance		250 000	250 000		
	TOTAL	1 032 544	1 032 544	0	

Les autres dettes correspondent aux soutiens restant à reverser aux associations financées au titre de 2017.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés et reçus :

Aucune garantie ou engagement donné ou reçu n'a été contracté par le Fonds Solidarité Sida Afrique au 31 décembre 2017

Dons en nature

Le Fonds Solidarité Sida Afrique n'a pas bénéficié de dons en nature en 2017

Evènements postérieurs

Aucun événement postérieur n'est survenu après la clotûre, susceptible d'avoir un impact sur les comptes clos au 31 décembre 2017